

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 3 BRA

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue						215		214	389 936
							217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitations reçues						226			
	Autres produits						230	71		
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	390 007		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stocks (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	211 347		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	54 104		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	737	244	2 860		
	Rémunérations du personnel *						250	73 864		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	2 778		
	Dotations aux amortissements *						254	6 375		
			dont amortissement du fonds de commerces				255			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	277	
		{	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
		Total des charges d'exploitation (II)				264	351 605			

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	38 402
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294	1 750
Produits exceptionnels	(IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			347			300	1 067
				348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 35 585

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

35 585

314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		346	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	35 931
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							356	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							
	Déficits antérieurs reportables *	37 885		dont imputés sur le résultat :			360	35 931
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2							372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 BRA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social : 1 Rue de la Roche 95300 PONTOISE
RCS DE PANTOISE 901 375 196

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 JUIN 2024

En l'an deux mille vingt-quatre,

Le 13 juin 2024 à 10 heures,

Au siège social à PANTOISE,

Les associés de la société à responsabilité limitée « **3 BRA** » au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence signée.

Sont présents :

- Monsieur **ERGISI Alex** propriétaire de **50 parts numérotées de 01 à 50 à savoir 500 €**
- Monsieur **POLAT Veli** propriétaire de **50 parts numérotées de 51 à 100 à savoir 500 €**

Total des parts sociales des associés présents parts sociales composant le capital social.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur ERGISI Alex préside la réunion en sa qualité de **Gérant**.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Gérant sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au Gérant
- Affectation du résultat
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 du code de commerce
- Approbation de ces conventions ;
- Pouvoirs en vue des formalités

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2023.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Gérant.
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial du Gérant.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Lors de l'assemblée générale, la collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, lesquels font apparaître **un bénéfice de 35 585 euros**.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale approuve la proposition du gérant et décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, **soit 35 585 euros**, de la façon suivante :

- En réserve légale pour un montant de 00.00 euros
- Déficit de l'exercice précédent **38 076 euros**
- Le solde après imputation des déficits pour un montant de **2 491 euros** (à apurer sur les prochains exercices à venir)

L'assemblée générale prend acte que s'agissant pas du premier exercice, il n'y a eu à aucune distribution de dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle le montant des dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes versés	
	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement

31/12/2021	-	Néant
31/12/2022	-	Néant
31/12/2023	-	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Lors de l'assemblée générale, la collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale ordinaire annuelle délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires.

Le gérant associé
ERGISI Alex



L'associé
POLAT Veli



Désignation de l'entreprise 3 BRA										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 1 Rue de la Roche 95000 PONTOISE															
SIRET		90137519600010													
Durée de l'exercice en nombre de mois *				12		Durée de l'exercice précédent *				18					
										Exercice N clos le					
										31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	110 000		012			110 000						
		Autres *	014			016									
	Immobilisations corporelles *		028	54 091		030	12 075		42 016						
	Immobilisations financières * (1)		040	2 194		042			2 194						
	Total I (5)			044	166 285		048	12 075		154 210					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 154		052			10 154						
		Marchandises *	060			062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068			070									
			Autres * (3)	072	5 182		074			5 182					
	Valeurs mobilières de placement		080			082									
	Disponibilités		084	5 637		086			5 637						
	Charges constatées d'avance *		092			094									
	Total II			096	20 973		098			20 973					
	Total général (I + II)			110	187 257		112	12 075		175 183					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	1 000					
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126						
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *						131			132					
	Report à nouveau								134	(38 076)					
	Résultat de l'exercice								136	35 585					
	Subventions d'investissement								137						
	Provisions réglementées								140						
	Total I								142	(1 491)					
Provisions pour risques et charges								Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	97 863					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	36 039					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)						169	9 886		172	15 863				
	Comptes courants d'associés								173	9 946					
	Autres dettes								175	16 963					
	Produits constatés d'avance								174						
	Total III								176	176 674					
Total général (I + II + III)								180	175 183						
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	7 226					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184						
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															